

2012_A005

OBJET : Ressources humaines - Besoins saisonniers 2012

Le 15 mars 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 mars 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - AMAROUCHE Annie - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOUTILLOT Guy - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - CANAL Jean-Louis - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CIOT Jean-David - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAGORNE Robert - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DI CARO Sylvaine - DILLINGER Laurent - DRAOUZIA Dahbia - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - FILIPPI Claude - FOUQUET Robert - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSDÉMANGE Gérard - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOISSAINS Sophie - JONES Michèle - LAFON Henri - LAGIER Robert - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - LICCIA Marcel - LONG Danielle - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PIZOT Roger - POITOU Frédéric - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie- Pierre - SILVESTRE Catherine - SLISSA Monique - SUSINI Jules - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIELLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : BELLUCCI Angélique suppléée par LOVISOLO Christophe - CHARDON Robert suppléé par CLAVEL Caroline - MEDVEDOWSKY Alexandre suppléé par SKRIVAN Fleur - ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AREZKI Alain donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - BARBAT-BLANC Odile donne pouvoir à GARÇON Jacques - BRAMI Helliott donne pouvoir à GERACI Gérard - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre - DAVENNE Chantal donne pouvoir à DE PERETTI François-Xavier - DUPERREY Lucien donne pouvoir à DELAVET Christian - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à PIERRON Liliane - GARCIA Daniel donne pouvoir à SLISSA Monique - GARNIER Eliane donne pouvoir à PATOT Gérard - GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à LAGIER Robert - GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - GUINIERI Frédéric donne pouvoir à LECLERC Jean-François - LOUIT Christian donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - MATAS Henri donne pouvoir à DECARA Yannick - MERGER Reine donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - MOINE Anne donne pouvoir PIN Jacky - NELIAS Mireille donne pouvoir à BUCCI Dominique - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à BRUNET Danièle - ORCIER Annie donne pouvoir à MOUGIN Jacques - PELLEC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - POTIE François donne pouvoir à DAGORNE Robert - SAEZ Jean-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - TERME Françoise donne pouvoir à BERNARD Christine - TONIN Victor donne pouvoir à DELOCHE Gérard

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy - AMIEL Michel - BURLE Christian - DEMENGE Jean - DEVESA Brigitte - JOUVE Mireille - MALLET Raymond - MERSALI Malik - PERRIN Jean-Claude - TAULAN Francis - TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Régis MARTIN donne lecture du rapport ci-joint.

02_2_03

CONSEIL DU 15 MARS 2012

Rapporteur : Régis MARTIN

Thématique : Ressources Humaines

Objet : Besoins saisonniers 2012
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet le dimensionnement des besoins saisonniers pour l'année 2012.

I/ BESOINS SAISONNIERS POUR LA SAISON ESTIVALE 2012

Au sein de la Direction des Sports

Dans le cadre de l'activité saisonnière 2012, il vous est proposé de dimensionner comme suit l'effectif nécessaire au fonctionnement des piscines communautaires et de l'équipement du plan d'eau du Plantain.

Pour le plan d'eau du Plantain

BESOINS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	TOTAL AGENTS	EQUIVALENT MOIS
Personnel accueil/caisse	/	/	/	4	4	8	8
Personnel technique	/	/	3	3	3	9	9
Personnel surveillant de baignade	/	/	/	2		2	4
Factotum	1					1	5
						20	26

Soit 20 agents, répartis comme suit :

Pour la période du 2 avril au 2 septembre 2012 :

- Pour toute la période, 1 agent de catégorie C employé au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, rémunéré sur la base du 1^{er} échelon sans régime indemnitaire, pour assurer la fonction de factotum du plan d'eau du Plantain.

Pour la période du 1^{er} juin au 31 août 2012

- Chaque mois (et pour une durée de 1 mois), 3 agents de catégorie C employés au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, rémunérés sur la base du 1^{er} échelon sans régime indemnitaire, pour assurer l'entretien du site.

Pour la période du 2 juillet au 31 août 2012

- Chaque mois (et pour une durée de 1 mois), 4 agents de catégorie C employés au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, rémunérés sur la base du 1^{er} échelon sans régime indemnitaire, pour assurer la régie des caisses et l'accueil du public.
- Pour toute la période, 2 agents de catégorie B (titulaires de BNSSA) employés au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives, rémunérés sur la base du 1^{er} échelon avec attribution de régime indemnitaire en vigueur pour assurer la surveillance des baignades.

Pour le service des Piscines Communautaires

BESOINS	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	TOTAL
Personnel accueil/caisse	2	6	15	15	38
Personnel technique	8	13	33	32	86
Personnel surveillant de baignade	6	12	38	41	97
TOTAL AGENTS					221

Soit 221 agents, répartis comme suit :

Pour la période du 25 mai au 2 septembre 2012

- Pour toute la période, 38 agents de catégorie C employés au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, rémunérés sur la base du 1^{er} échelon sans régime indemnitaire, pour assurer la régie des caisses et l'accueil du public.

- Pour toute la période 86 agents de catégorie C employés au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, rémunérés sur la base du 1^{er} échelon sans régime indemnitaire, pour assurer l'entretien des équipements.

Pour la période du 7 mai au 2 septembre 2012

- Pour toute la période 97 agents de catégorie B employés au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives, rémunérés comme suit
 - Sur la base du 3^{ème} échelon avec attribution de régime indemnitaire en vigueur pour les titulaires du BEESAN,
 - Sur la base 1^{er} échelon avec attribution de régime indemnitaire en vigueur pour les titulaires du BNSSA.

Au sein de la Direction de la Culture – Musée Granet

Afin de permettre aux agents titulaires de prendre des congés annuels pendant la période estivale 2012, il vous est proposé de dimensionner le nombre d'emplois saisonniers comme suit :

BESOINS	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	TOTAL
Personnel accueil/caisse	/	4	4	/	8
Personnel gardien	4	10	13	5	32
TOTAL AGENTS					40

Soit 40 agents, répartis comme suit :

Pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2012

- Chaque mois (et pour une durée de 1 mois), 4 agents de catégorie C employés au grade d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe, rémunérés sur la base du 1^{er} échelon sans régime indemnitaire, pour assurer la régie des caisses et l'accueil du public.

Pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2012

- Pour toute la période, 32 agents de catégorie C, (pour une durée de 1 mois : 4 en juin, 10 en juillet, 13 en août, 5 en septembre) employés au grade d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe, rémunérés sur la base du 1^{er} échelon sans régime indemnitaire, pour assurer les fonctions de gardien de salle.

Au sein de la Direction de la Collecte des Déchets Ménagers

Afin de permettre aux agents titulaires de prendre des congés annuels et d'assurer la continuité du service, il vous est proposé de dimensionner le nombre d'emplois saisonniers comme suit :

POSTES	JUILLET	AOUT	TOTAL AGENTS	EQUIVALENT MOIS
Personnel rippeur	28	28	56	56
Personnel chauffeur	12		12	24
			68	80

Soit 68 agents, répartis comme suit :

Pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2012

- Chaque mois (et pour une durée de 1 mois), 28 agents de catégorie C employés au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, rémunérés sur la base du 1^{er} échelon sans régime indemnitaire, pour assurer les fonctions de rippeur.
- Pour toute la période, 12 agents de catégorie C employés au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, rémunérés sur la base du 1^{er} échelon sans régime indemnitaire, pour assurer les fonctions de chauffeur.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la Loi du 26 janvier 1984 susvisée et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le dimensionnement des besoins saisonniers 2012 dans le cadre des besoins de service dans les conditions visées à la présente délibération ;
- **APPROUVER** l'inscription des dépenses y afférant au budget ;
- **AUTORISER** Madame Le Président ou son représentant à prendre tout acte ou toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

OBJET : Ressources humaines - Besoins saisonniers 2012

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	133
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	133
Majorité absolue	67
Pour	133
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI

20 MARS 2012

